

l'Humanité

ENFANTS RÉUNIONNAIS EXILÉS DE FORCE DANS LA CREUSE : LA LOI DE RÉPARATION (ENFIN) ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT

Le Parlement a définitivement adopté, mardi 16 juin avec un dernier vote de l'Assemblée nationale, la proposition de loi de la députée du groupe GDR (communistes et ultramarins), Karine Lebon, visant à reconnaître et réparer les préjudices subis par les mineurs réunionnais déplacés de force dans l'Hexagone entre 1962 et 1984. Un scandale qui a touché plus de 2 000 enfants.



Durant plus de deux décennies, 2 015 mineurs de La Réunion ont été déplacés de force vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. Et le premier d'entre eux, la Creuse.

© iStock

Une profonde injustice enfin reconnue. Le Parlement a définitivement adopté, mardi 16 juin avec un dernier vote de l'Assemblée nationale, la proposition de loi de la députée du groupe GDR (communistes et ultramarins), **Karine Lebon, de réparation au bénéfice des plus de 2000 mineurs réunionnais** arrachés à leurs terres et déplacés vers l'Hexagone entre 1962 et 1984.

Plus d'un demi-siècle plus tard, c'est en présence d'une délégation de rescapés et d'associations les défendant que le texte de l'élue réunionnaise a été approuvé. Il prévoit notamment la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage le 18 février et l'ouverture d'un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds mis en place par l'État.

« Le choix d'ouvrir un droit à réparation n'est pas une consolation mais une reconnaissance nationale, avait expliqué Karine Lebon, lors d'un premier vote en début d'année. Réparer ne signifie pas tourner la page, mais rendre ce qui peut l'être. »

Déplacement forcé de 2 015 mineurs de La Réunion

Soit la « reconnaissance nationale » des **torts de l'État dans ce scandale, symbole d'un rapport colonial aux Outre-mer**, qui a conduit, durant deux décennies, au déplacement forcé de 2 015 mineurs de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux.

Déracinement, ruptures familiales, changements d'état civil brutaux, voire maltraitances et humiliations ont été à l'origine de profonds traumatismes pour ces enfants, nouveau-nés comme adolescent, initialement placés au sein de **l'Aide sociale à l'enfance**, sous couvert de répondre au doublement de la population réunionnaise en trente ans et de repeupler des zones rurales comme la Creuse. Département ayant accueilli le plus d'enfants, d'où le surnom de ces mineurs parfois baptisés « enfants de la Creuse ».

« Des milliers de trajectoires bouleversées par l'exil, par la séparation des familles, par la rupture brutale avec une terre, avec une langue, avec une filiation », a détaillé la ministre des Outre-Mer Naïma Moutchou, saluant l'adoption d'un « texte de justice et de dignité » qui touche aux « parts d'ombre » de l'histoire de France.